

DYNAMIQUE D'ACTEURS AUTOUR DE LA MARE D'AGOUFOU : UNE SOCIO ANTHROPOLOGIE DU FONCIER RURAL

Kawélé TOGOLA,

Maître-assistant, anthropologue-ULSHB-Mali

kaweletogola@yahoo.fr

Doro BA,

Assistant, anthropologue, ULSHB-Mali,

baidybala@gmail.com

RÉSUMÉ

Cet article traite des interactions des acteurs du monde rural autour du foncier. Dans le cas de l'espèce, nous nous sommes focalisé sur la mare d'Agoufou, située dans un bassin pourvoyeur de ressources naturelles diverses. Celles-ci sont d'ordre, entre autres, minéral, pastoral et halieutique. A partir d'entretiens semi directifs et des récits biographiques, nous avons pu découvrir que le mode d'exploitation des ressources naturelles adopté par une communauté est redevable de sa culture. La rareté des ressources naturelles pourtant vitales à la fois pour le bétail et pour les hommes, ainsi que les règles auxquelles leur exploitation se trouve soumise, sont apparues comme les principaux facteurs de conflits communautaires impliquant les exploitants de la mare d'Agoufou.

MOTS CLÉS :

Agoufou, conflits, foncier, ressources pastorales, transhumants

ABSTRACT

The present article deals with the interactions between actors of the rural society regarding land ownership. This particular case concerns Agoufou pond, located in a basin which provides a variety of natural resources. These are, among others, mineral, pastoral, and fishing ones. The results of semi-directive interviews and biographical accounts showed that the method of harvesting natural resources by a given community depends on its own culture. The scarcity of natural resources, though vital for livestock and men alike, as well as the rules to which their exploitation is subject, proved to be the main factors fomenting community conflicts involving the users of Agoufou pond.

KEY-WORDS:

Agoufou, conflicts, land, pastoral resources, fishing resources, transhumant pastoralists

INTRODUCTION

L'accès, l'exploitation et le contrôle des ressources naturelles, en l'occurrence pastorales dans les régions en proie à une sécheresse endémique ainsi qu'à une désertification croissante, constituent une problématique cruciale. En effet, autant l'activité productive des communautés humaines s'alimente à des ressources naturelles, autant, les ressources naturelles sont indispensables à la survie à la fois de ces communautés et de leurs animaux. Telle est l'ambivalence des ressources naturelles. Cette ambivalence s'observe également lorsque les ressources naturelles apparaissent tout à la fois comme de véritables facteurs de développement et aussi de sources de conflits. En tout état de cause, l'appropriation des ressources naturelles constitue un enjeu géostratégique majeur et politique pour nombre de pays en particulier dans le Sahel ouest africain. Au demeurant, cette région de l'Afrique est particulièrement éprouvée par les effets des changements climatiques.

Fort des multiples opportunités de développement qu'offre le monde rural, l'Etat au Mali a été amené à envisager un certain nombre d'innovations importantes touchant ce secteur. Il s'agit fondamentalement d'innovations s'intégrant dans le cadre plus global d'une réforme, consacrée par la Constitution du 25 février 1992, à savoir la décentralisation.

Le transfert de compétences aux collectivités décentralisées, la relecture du Code domanial et foncier qui reconnaît désormais le droit coutumier, l'adoption de la loi n° 01-004 du 27 février 2001 portant charte pastorale en république du Mali, qui prend en compte les besoins de l'élevage transhumant et les pasteurs, et la loi n° 06-045 du 05 septembre 2006 portant loi d'orientation agricole constituent quelques dispositions principales de la réforme de décentralisation au Mali. Principale pomme de discorde des acteurs sociaux, le foncier, en l'occurrence rural, est apparu comme un enjeu transversal de toutes ces innovations législatives et réglementaires.

Toutefois,

en milieu rural, les configurations politiques et institutionnelles sont autant complexes que rigides. Les structures sociales ne le sont pas moins. L'appropriation de la réforme de décentralisation par les acteurs à la base ne saurait échapper à l'influence de ces réalités. Celles-ci participent, en fait, à la structuration de la perception que les uns et les autres se font de la décentralisation, selon leurs positions respectives dans la structure sociale » (K. Togola 2017 : 38).

En effet, « le terme foncier y trouve son origine avec le fundum, fonds de terre, qui sera considéré ensuite, dans le cadre d'une opposition entre le mobile (pecunia) et l'immobile (praedia), comme immeuble par nature. Foncier est originellement un adjectif utilisé à l'époque féodale pour désigner une seigneurie ou une tenure, puis la rente extraite de la valeur différentielle ou absolu de la terre. (E Le Roy in P Lavigne Delville, 1998 : 23-27.)

Cette acception du foncier, bien qu'ayant le mérite de dévoiler l'objet matériel dont traite le foncier, la terre (sol et sous-sol) ainsi que sa valeur rentière, reste incomplète. Le Roy, complète cette définition en intégrant une autre dimension : les rapports sociaux relevant de l'appropriation de la terre. Le foncier peut, de ce point de vue, se comprendre comme

l'ensemble particulier des rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sociaux sont principalement déterminés par les facteurs économiques (accumulation primitive de capital et extraction de rente), juridique (normes d'appropriation et modalités de règlement de conflits) puis par les techniques d'aménagement pouvant matérialiser ces rapports sociaux en autant de régimes distincts. Mais plus substantiellement, c'est la politique qui influe sur la manière de poser et de traiter le problème foncier, la sensibilité du foncier en politique étant augmentée par la concurrence ou la contradiction des choix pouvant émerger aux échelles internationale, nationale et locale (E. Le Roy in E Le Bris et al 1991 : 13).

Une autre définition du foncier mettant en évidence ses éléments constitutifs d'ordre matériel, représentationnel et relationnel a été formulée par Paul Mathieu (1995). Selon lui :

« Le foncier est constitué à la fois par la terre et les ressources naturelles qui y sont directement rattachées (pâturage, eaux, arbres), et l'ensemble des relations entre individus et groupes pour l'appropriation et l'utilisation de ces ressources. Ces relations englobent à la fois des règles ou principes de maîtrise, d'appropriation et d'usage de la terre, et les contextes institutionnels et relationnels qui déterminent la mise en œuvre pratique de ces principes. » (P Mathieu in J P Laurent et P Mathieu (eds) 1995 : 46-59).

Il importe de noter qu'en dépit de la multitude d'opportunités que le foncier puisse constituer pour l'essor de l'agriculture et de l'élevage, le foncier rural n'est pas moins exempt de tout conflit. Il se trouve en effet soumis au traditionnel conflit opposant agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades. On peut dès lors comprendre :

« L'expansion de l'agriculture au cours des années 1950 et 1960 humides et le passage à l'agro-pastoralisme ont poussé les pasteurs vers des régions plus marginales ; ce qui a conduit à une désintégration des réseaux reliant les éleveurs et les agriculteurs, contribuant ainsi à davantage exacerber les conflits entre ces groupes » (B Thébaud et S Batterbury in N Brooks, 2006 : 5).

Une controverse existe à propos de ce constat. Ainsi :

« repoussées dans des régions plus marginales, et leur accès aux pâturages régulé et réduit par à la fois les gouvernements coloniaux et postcoloniaux, les communautés pastorales sont devenues plus vulnérables à la sécheresse. Lorsque la pluviométrie est redevenue

plus « normale » à la fin des années 1960 et par la suite a baissé de manière dramatique pour provoquer les grandes sécheresses du début des années 1970, la sur-expansion de l'agriculture et la marginalisation des pasteurs ont eu des effets catastrophiques sous forme de destructions diverses » (N Brooks 2006 : 5).

Les pays sahéliens sont actuellement au centre des préoccupations de la communauté internationale, moins par la richesse et la diversité des traits culturels des populations que par les obstacles de développement liés à la rigueur des conditions climatiques auxquelles ils sont confrontés. Une telle situation n'est pas sans entraîner des conflits communautaires, du moins les exacerber.

L'irrégentisme touareg est largement caractéristique du cas du Mali dont une grande partie est désertique et soumise à de faibles pluviométries. Ce qui s'observe, c'est une véritable compétition pour l'accès et l'exploitation des ressources naturelles comme les points d'eau, les pâturages, les terres agricoles. Les stratégies d'accès aux ressources et leur exploitation par les acteurs dans un contexte de rareté sont généralement exclusives. L'exclusion étant elle-même une source de conflit, il serait intéressant de décrire et d'analyser toutes les dynamiques d'acteurs déployées autour de la mare d'Agoufou.

L'objectif général de cet article est de décrire et d'analyser les interactions impliquant les différents acteurs engagés à s'assurer l'accès et l'exploitation de ces ressources vitales mais rares. De manière spécifique, il entend :

-analyser les stratégies d'accès et d'exploitation des ressources de la mare d'Agoufou adoptées par les différents acteurs ;

-décrire les tensions et conflits communautaires résultant de la course à ces ressources.

Pour ce faire, nous nous appuyons sur la théorie des champs de Bourdieu (P Bourdieu cité par R Quivy et al 2006 :75). Cette approche théorique nous a permis d'appréhender les logiques et les stratégies adoptées par les différentes catégories d'acteurs sociaux en présence et qui s'affrontent à propos des ressources pastorales de la mare d'Agoufou.

Le milieu d'enquêtes

Agoufou est situé de part et d'autre de la RN6 dans la commune rurale de Hombori relevant du cercle de Mopti dans la région administrative de Mopti. Le Bassin de la mare d'Agoufou est situé à la limite des communes rurales de Hombori au Nord et à l'ouest de celle de Gossi, et à la limite sud de celle d'Inadjatafane, dans le cercle de Rharous (région administrative de Tombouctou). Il est situé dans le Gourma qui couvre environ une superficie de 83 300 km². Le bassin de la mare d'Agoufou se

trouve dans la zone-écologique d'In Tillit.

En ce qui le processus de peuplement de la zone, rappelons que « Les premières communautés qui ont occupé le bassin d'Agoufou sont les foulanes ou Foulankriabé, suivies de celle des Idarfanés. Puis sont venus s'installer les djelgobé et ensuite les Imakalkalan », nous a confié Hamma Roukou Maïga, le fondateur du village d'Agoufou.

Toutes les personnes ressources (élus, leaders communautaires...) admettent le point de vue exprimé par Hamma. Une perspective diachronique nous éclaire davantage sur le processus de peuplement du bassin.

Les Pasteurs peuls Foulankriabe

A Hombori, l'information suivante est courante sur ce groupe communautaire : des familles peules quittent l'Ouro-Ndia au moment de la Dina de Cheickou Ahmadou et gagnent la région de Bamba-Gao où les sonraï leur ont donné le nom de Foulan-Kirey (peul rouge) (J Marie in J Gallais 1975 : 152). Leur nom a pour étymologie Foulan-Kiri-Habé, les peuls païens de Kiri. Ce groupe communautaire se définit comme « une famille de pasteurs foulbé non islamisés » (L Desplagnes 1907 :185).

Jean Gallais (1975) situe leur départ au temps des guerres entre les Ardubé du Macina et les Bambara de Ségou, entre les années 1750-1780 marquées par des raids militaires du Fama de Ségou, Biton Coulibali.

Les foulankriabé se sont fixés dans un premier temps à Bamba où ils furent bergers des Tamacheq Igouadaren, craints pour leur dureté. Ensuite ils trouvèrent protection auprès des Imrad de Gossi dont la réputation militaire leur préserva des représailles de leurs anciens maîtres. Au début de l'époque coloniale, les foulankriabé demeurent vassaux des Imrad de Gossi et sont bien intégrés dans la société tamasheq.

La solidarité entre tamasheq (Imrad ou Imghad) et les foulane va être mise à mal pour finir par se rompre du fait du contexte historique qui changera les rapports de forces dans la zone du gourma avec les conquêtes coloniales. En effet, bien que le poste de Hombori fut créé en 1889 par les français, avec l'appui du chef sonraï de Hombori, les tamasheq du gourma n'étaient pas soumis.

« ... fidèle à une tactique qui leur avait déjà réussi deux fois, sentant aussi les rapports de forces changer, les foulankriabé se mirent sous la protection du chef sonraï d'Hombori, Bokary Maïga, neveu de Kodda et allié des français. En conséquence, la chefferie sonraï leur octroya un droit d'usage sur le territoire d'Ouami dont une partie avait été réoccupée de fraîche date sur les tamasheq vaincus » (J Marie in J Gallais op cit : 154).

Le territoire d'Ouami est à environ 5 km de la mare d'Agoufou. De cette époque à

nos jours, ce groupe communautaire, fréquente le bassin d'Agoufou.

Les Idarfane

Les Idarfane sont des Tamasheq affranchis appartenant à l'ensemble Iklan ou Tamasheq noirs. Les Iklan, communément appelés Bella (nom donné par les songhoy aux anciens esclaves des tamasheq), furent des esclaves des tamasheq rouges. Le nom Bella est aujourd'hui repris dans toutes les langues pour désigner les descendants des Iklan, qui, entre temps, ont acquis leur autonomie.

« Ce terme ne renvoie donc pas à un groupe de parenté élargi, mais à une origine sociale. Eleveurs et bergers pour la plupart, les Bella pratiquent aussi la cueillette du fonio et de plus en plus l'agriculture, en zone pastorale ainsi que dans la vallée du fleuve où ils sont installés en nombre (au sud d'Ansongo, notamment).» (Ch Grémont et al 2004 : 28).

D'après le témoignage de H. M, chef de la communauté songhoy d'Agoufou, « Les Idarfanes, se sont définitivement installés dans le bassin d'Agoufou en 1954-1955, et ils avaient comme chef de fraction Sahayar Cissé ».

Pour l'actuel Chef des Idarfane, M. Ag I., l'installation de sa communauté à Agoufou remonte encore plus loin : « nous avons occupé le bassin d'Agoufou, dit-il, à partir des années 1925. »

Les Djelgobe

Ce qui va être déterminant dans l'installation de ce groupe communautaire entre Hombori et Gossi, plus précisément dans le bassin d'Agoufou, c'est surtout la qualité du pâturage.

Les premiers groupes de famille qui décidèrent de rester dans la région, furent les Tarabé-Sambourouvenus en 1940 qui se placèrent sous la protection des ImradKel-Gossi (fraction Daki I et II). Les seconds viennent de Sô (djibo) *en 1950 et s'installent à Bangui-Mallen. Un troisième groupe arrive en 1959, détaché de la fraction Gargassé qui nomadise de part et d'autre de la frontière Mali-Haute-Volta* (J Gallais et J Marie 1975 : 151)

Il ressort de ce rappel historique que les groupes de famille Djelgobé sont venus séparément. Cependant tous, ils se retrouvent insérés entre le territoire des Kel-Gossi et celui des Foulankriabé d'Hombori, les uns protégés des Tamasheq Kel-Gossi, les autres du chef d'Hombori. Connus comme d'infatigables bergers, ils se déplacent avec leurs troupeaux à la recherche permanente des meilleurs pâturages. Mais en saison sèche, ils se replient sur les puisards de Daki, les autres sur ceux de Bangui-Mallen et au puits de Timbadio (bassin d'Agoufou). Actuellement, seuls les groupes de familles venus de Sô, résident à Timbadio.

Dans les années soixante-dix, le cheptel des Djelgobé était considéré comme le plus important de la région : « l'ensemble des Djelgobé aurait, d'après une estimation du

service d'élevage, plus de 12 000 têtes de gros bétail, soit un indice pastoral de 15 bovins par habitant » (J Gallais et J Marie op cit : 151).

Les Imakalkalan

Ces Kel Tamasheq, appartiennent à la tribu des Imghad (sg. Ameghid) encore appelé Imrad.

« Imghad est généralement traduit en français par « tributaires » ou vassaux ». Homme libre (illelan), les Imghad portaient aussi des armes comme les Imajeghen » (Grémont op cit :28).

Ce groupe communautaire était en effet tributaire des Imajeghen qui étaient :

« des guerriers dominants, que l'on retrouve presque dans tous les groupements politiques tamasheq (sous des prononciations différentes selon les régions : imushagh, Imuhagh). Avant la colonisation, les Imajeghen percevait un tribut sur d'autres groupes et villages dont ils devaient assurer la protection » (Ch Grémont op cit : 28).

Actuellement, dans la région de Gao, parmi les anciens groupes tributaires seuls quelques-uns sont encore appelés Imghad. Il s'agit des Imiddidaghan, les KelEgheris, les Iguerressuwan, les Imakalkalan, les Imittisha...

Les enquêtes, réalisées auprès des leaders communautaires, nous ont permis d'identifier l'origine et le début d'installation de cette communauté dans le bassin d'Agoufou. Ils sont venus de Bourem Ifogas dans l'Haoussa, situé sur la rive gauche du Niger dans la région de Gao. R. Ag F., le chef de cette communauté affirme : « notre fraction, appelée Amakalkalan II, s'est installée ici en 1984. ». Ses propos sont bien confirmés par H.M., l'actuel chef Songhoy du village d'Agoufou : « ils se sont installés à Agoufou dans les années 1984. Cette fraction compte beaucoup d'intellectuels et c'est pourquoi ils dominent toutes les sphères de la vie sociale, économique et politique de la commune de Gossi. »

Les Sonraï

A côté des tamasheq et des peuls, c'est le troisième groupe communautaire le plus important dans le bassin. Tout comme les tamasheq, ils ont historiquement étendu leur domination politique sur cette partie du gourma. Ils se prévalent de cette légitimité historique pour revendiquer leur droit d'occupation des terres qu'ils mettent en valeur. Présent dans le bassin à la faveur de la permanence de la mare d'Agoufou, H. M., le premier sonraï ayant construit une habitation en banco, en 1998, fut, par la suite, rejoint par quelques sonraïs. « J'ai été après, rejoint par mon neveu, Dembaré Garba et mon beau-fils, Amadou Boureïma. Trois ans plus tard, Minkailou et deux de ses frères, Hassimi et Aboudou, suivis de Baba pathé, Ousmane Belco, Badara,

Bouba, Amadou Alou, Idrissa Beladio. Tous nous sommes des sonraï. ».

Aujourd'hui, Agoufou compte plus d'une vingtaine de familles.

Les autres groupes communautaires

Peu nombreux, ils sont présents et tendent vers une installation définitive dans la zone en raison de la permanence des eaux de la mare. C'est le cas des peuls de Gabéro, les Keldjanchi (Iklan) de Benguel dans le cercle de Rharous, d'une famille de somono, de mossi, etc.

Les Keldjanchechi, appartenant à la communauté des Iklan, se sont installés, bien avant les sonraï et les Imakalkalan dans le bassin, en 1973, selon les informations recueillies auprès des habitants du bassin. Ils sont venus de la commune de Benguel dans le cercle de Rharous et ont décidé, selon H. M., de se faire, désormais, recenser à Hombori.

Si certains habitants étaient déjà installés avant la permanence de la mare, force est de reconnaître que l'arrivée d'autres habitants est liée à l'état de permanence de la mare. En plus d'être une zone pastorale, Agoufou devient une zone agricole, d'où l'accroissement de la pression sur les diverses ressources. Cet accroissement de la pression sur les ressources du bassin devient de fait une source de tensions entre les diverses communautés et catégories socioprofessionnelles.

Les dynamiques sociales et économiques induites par la permanence de la mare

La permanence de la mare d'Agoufou a fortement influencé la dynamique sociale et économique dans le bassin. En effet, si, elle a permis, dans un premier temps, un boom démographique qui va occasionner une forte pression sur les ressources pastorales (transformation des lieux de pâturages en habitation et champs, encombrement des abords de la mare, etc.), elle n'a pas moins contribué, dans un second temps, à la diversification des sources de revenu.

Une évolution démographique consécutive à la permanence de la mare

Les fortes pluviométries, enregistrées dans les années 1990, ont fortement modifié l'écosystème du bassin d'Agoufou.

L'analyse des données d'enquêtes a révélé que c'est à partir des années 2000 que les populations ont compris que la mare est désormais une mare permanente. Pour S.M.C., appartenant au groupe communautaire Keldjanchechi, c'est en 2006 qu'il comprit que la mare de temporaire, devint permanente. Pour R.A.F., de la fraction Amakalkalan II, c'est en 2000 qu'il ne doutât plus de cette permanence de la mare. Quant à M.A.D., un membre du groupe Djelgobe, c'est plutôt en 2002, qu'il a, enfin,

compris que les eaux de la mare ne tariront pas de sitôt. Par contre, A.D., un vieux foulankriabe, retient l'année 1992, comme la première grande étape du changement de la mare : « *j'ai compris, de cette année-là, jusqu'au jour d'aujourd'hui, que nous aurons toujours l'eau dans la mare* », affirme-t-il. Quant au chef sonraï, il affirma que depuis avant son installation en 1998, la mare d'Agoufou ne tarissait plus.

Par rapport aux changements majeurs de l'état de la mare, chaque groupe communautaire retient les périodes où les eaux de la mare ont envahi leur site, les obligeant chaque fois à camper sur un nouveau site.

Un pasteur peul djelgodji, septuagénaire, retient trois périodes :

Vers 1959, quand notre communauté (les djelgobe), est venue s'installer; c'était une petite rigole avec une forêt impénétrable. Le premier fait marquant, c'est lorsque dans les années 1980, les ouvriers du chantier de la construction de la route de Gao, ont sur-creusé une partie de la mare, pour retenir, l'eau. Le deuxième fait marquant, c'est 1990-1991. En ce moment, la mare se remplit jusqu'au goudron et est restée assez longtemps pour après se retirer jusqu'au lit initial. Mais c'est en 2002 que la mare s'est remplie jusqu'au Kimarou et après le repli des eaux, la mare s'étirait juste à gauche du goudron en allant vers Gao. En 1990 comme en 2002, nous avons changé de site.

Le chef de fraction Imakalkalan II aussi affirme que l'état de changement de la mare a fortement contribué à leur changement de site :

Nous nous sommes installés à Timbadio en 1984 près du premier puits. En 1990, nous avons dû quitter cet endroit parce que l'eau a envahi nos maisons en faisant beaucoup de dégât. En 1997, notre deuxième site d'implantation a été également envahi par les eaux de la mare. Nous avons choisi un troisième site que nous avons abandonné en 2000. Depuis cette date, nous n'avons plus changé de site.

Le plus âgé des foulankriabé, A.D, explique comment leur groupe aussi a dû occuper plusieurs sites dans le bassin :

Depuis 1934, mon père et ses autres frères viennent avec leurs troupeaux dans la zone pour la qualité des pâturages en même temps pour s'éloigner des terres de culture de Wami. Moi j'y suis venu, pour la première fois en 1945 avec mes parents. En 1950, on s'est installé autour du premier puits. En 1991, la mare ayant envahi notre site, nous nous sommes installés à Agoufou. En 1997-1998, nous avons quitté Agoufou pour occuper là où nous sommes actuellement.

A.C., un Keldjanchechi, de 60 ans, relate aussi comment lui et ses frères ont constaté l'évolution de la mare : « *notre premier site de 1973 a été envahi par les eaux en 1985 et le site en 2002. Nous sommes à notre troisième site.*».

A l'analyse de ces propos, nous pouvons retenir les dates suivantes comme correspondant aux différentes évolutions majeures de l'état de la mare : 1985, 1990-1991, 1997-1998, 2002. Ces différentes évolutions majeures de la mare, en plus d'avoir

occasionné le changement de site par plusieurs communautés à l'intérieur du bassin, ont attiré plus de monde, en particulier des sonraï dont le besoin en terre cultivable va contribuer à la réduction des espaces pastoraux.

Graphique n° 1 : évolution démographique.

Source : enquêtes Doro BA, 2014

L'analyse du graphique ci-dessus, prouve une forte croissance de la population, surtout à partir des années 1998 qui correspondent à l'état de permanence constaté de la mare. La transformation de la zone d'Agoufou en zone humide et l'expansion de l'agriculture vers les terres marginales « colonisées par les pasteurs », confortent certaines thèses du reverdissement du sahel et de l'expansion de l'agriculture vers ces zones :

Bien que le Sahel soit toujours soumis à la sécheresse et à l'expansion de l'insécurité alimentaire, il a été observé une augmentation de la pluviométrie à travers la région depuis la moitié des années 1990, en conformité avec les études de modélisation qui ont prédit une augmentation pluviométrique suite au changement climatique soutenu par l'anthropogénie. Si la région continue d'être plus humide du fait de l'intensification et de l'incursion de la mousson vers le nord, les modèles de développement actuels conduiront à une expansion de l'agriculture dans les nouvelles régions productrices mais historiquement marginales, comme cela a été le cas dans les années 1950. (N Brooks op cit : 7.)

A Agoufou, il faut retenir que la constitution de la mare en mare permanente n'a pas fait qu'attirer des agriculteurs sonraï. Elle a attiré d'autres individus. Les informations recueillies auprès des leaders communautaires sur l'arrivée d'autres membres nouveaux de leur groupe, recoupées avec celles concernant les dates de changements majeurs de l'état de la mare, confirment cette hypothèse.

Tableau n° 1 : Evolution démographique par groupe communautaire

An- nées	Groupes communautaires											
	Foulankriabe		Idarfane		Djelgobe		Keldjanchechi		Imakalkalan II		Sonraï	
	Pre- mières vagues	Nou- velles vagues										
1950- 1966	106		200		47							
1966- 1982							66					
1982- 1998		26				139			52		42	
1998- 2014		218		314				14		11		260

Source : enquêtes Doro BA, 2014

A l'analyse de ce tableau, on retient que les nouvelles vagues de peuplement du bassin ont commencé surtout à partir de la pérennisation de la mare. Ce processus est encore d'actualité. Il concerne l'essentiel des groupes communautaires vivant à Agoufou. C'est, surtout, l'installation des sonraï, qui vont créer le village d'Agoufou, qui aura une grande influence sur le développement des activités, autres que l'élevage.

La diversification des activités économiques

La permanence de la mare aura permis la diversification des activités socioéconomiques dans la zone d'Agoufou. Les propos du chef de poste vétérinaires de Hombori, nous éclairent un peu sur les nouvelles activités économiques dans la zone d'Agoufou :

la mare d'Agoufou, est une très grande mare. C'est une zone de concentration de troupeaux par excellence. Bon an mal an, elle reçoit des transhumants maliens qui viennent du Bourgou et les transhumants burkinabés. Si la mare est devenue importante, c'est qu'elle ne tarit plus. Une association de Hombori a empoisonné la mare, donc, on y pratique la pêche. Par ailleurs, il y a des jardins tout autour. Le projet Liptako a aidé les populations à faire la culture du bourgou. Les autochtones y font des briques pour construire des habitats.

Les usages récents des ressources renseignent sur la diversification des activités socioéconomiques, rendue possible grâce à la mare : la culture du bourgou, le jardinage, la confection des briques. Pour le chef de village d'Agoufou, la mare permet de diversifier les sources de revenu de sa communauté :

En plus de l'agriculture, les sonraï font le jardinage, le commerce de petits ruminants (achat et vente), la pêche, la confection et la vente de briques, la maçonnerie la boucherie

et le transport. Quant à nos femmes, elles tiennent des gargotes qui permettent aux transhumants de trouver sur place une bonne alimentation.

Ainsi plusieurs opportunités s'offrent aux populations du bassin pour mener des activités économiques. Les usages les plus en rapport avec les ressources hydriques sont la pêche, le jardinage ou le maraîchage, la confection de briques.

La pêche

Elle commence à partir des années 2000, suite à l'empoisonnement de la mare par la coopérative « HindeWaa de Hombori » située à Hombori. Une concession a été octroyée par les membres de cette coopérative aux pêcheurs d'Agoufou leur autorisant la pêche au niveau de la mare.

Il y'a deux méthodes de pêche utilisées au niveau de la mare :

-la pêche avec des pièges installés, appelés « Goura » en langue sonraï.

-la pêche au filet à l'aide de pirogue et à la ligne. Les poissons pêchés sont enfumés et vendus sur le marché de Hombori aux commerçants burkinabé, et de Mopti aux commerçants nigériens.

Photo de pêcheur sonraï avec l'instrument de pêche appelé Goura



Source personnelle, 2014

L'empoisonnement de la mare, que nous plaçons dans le cadre des stratégies d'appropriation des ressources du bassin, développées par les deux collectivités de Hom-

bori et de Gossi, a également attiré des pêcheurs Bozo et Somono. H.D., un pêcheur somono, désormais résident permanent à Agoufou explique les circonstances qui sont à l'origine du développement de la pêche à Agoufou :

C'est d'abord les pêcheurs de Ebang-Emalen qui ont sollicité les membres de l'association ayant été à l'origine de l'empoissonnement de la mare pour pratiquer la pêche dans la mare. Ils ont signé un contrat de pêche de trois mois pour un montant de 500. 000 FCFA. Après ce sont les pêcheurs Bozo de Boulkissi, une soixantaine de personnes en tout, près de la frontière du Burkina Faso qui décroche une concession auprès de la coopérative « HindeWaa de Hombori » pour 5 mois de pêche à un million (1000 000) de FCFA. J'ai eu mon premier contrat de pêche avec ces pêcheurs-là, en raison de 10. 000 FCFA par mois en 2003. J'ai travaillé avec eux pendant deux (2) ans. Finalement, la concession de pêche est revenue au beau-fils du chef de village d'Agoufou pour un an d'exploitation à deux cent cinquante (250.000) francs CFA. Je paie 30.000 FCFA annuels pour avoir le droit de pêcher. Et nous avons créé une association, en 2010, dénommée « Nanèye-Kondo » de Gallou, qui compte 14 membres, pour le développement de la pisciculture.

L'empoissonnement de la mare a attiré des pêcheurs, Bozo et Somono, à Agoufou, qui ont payé des redevances à l'association ayant été à l'origine de l'empoissonnement de la mare. Cependant peu d'entre eux sont restés car, les sonraï d'Agoufou par l'intermédiaire du beau-fils du chef de village d'Agoufou, deviennent les seuls exploitants légaux par les termes de la concession de pêche obtenue auprès de l'association « *Hinde Waa* » de Hombori ». Tous les pêcheurs qui veulent exploiter la mare sont désormais obligés de le faire à leurs conditions. De ce point de vue, l'accès aux ressources halieutiques n'est pas libre. L'exploitation des ressources halieutiques devient le monopole des sonraï qui vont créer une association à cet effet et dont le beau-fils du chef de village est le président.

Cette situation qui prévalait jusqu'en 2011 va souffrir du conflit entre Gossi et Hombori, à propos de l'appropriation des ressources de la mare, selon D.M, un pêcheur sonraï, installé depuis 2009 à Agoufou et membre de l'association « *Nanèye-Kondo* » :

en 2012, on nous a octroyé le droit de pêche pour un montant de 400.000 francs CFA. Nous avons payé une avance de 200.000 F CFA. Mais nous avons refusé de payer le reliquat car les pêcheurs de Gossi sont venus pêcher. Cette année aussi (2013), nous n'avons pas encore payé car nous craignons que les gens de Gossi ne viennent encore pêcher.

La coopérative « *Hinde Waa* » de Hombori » assiste, aujourd'hui, impuissante à l'exploitation gratuite des ressources halieutiques de la mare. Cette situation n'est pas près de s'inverser si l'on sait que Gossi comme Hombori tendent à réaffirmer leurs droits et leur légitimité sur les ressources du bassin.

Le jardinage

La mare a rendu possible le jardinage. Celui-ci s'est développé très vite autour de la

mare. Cela qui n'est pas du goût du chef de postes vétérinaires de Hombori :

Je ne suis pas pour le jardinage là-bas. Tu sais l'appétit vient en mangeant. Si quelqu'un fait un jardin, un autre va le faire et finalement tout le monde va le faire. Malheureusement, c'est ce qui est en train de se passer. Et la conséquence, maintenant, c'est un accès difficile à la mare. A mon avis, toute activité à caractère agricole comme la culture du petit mil, le maraîchage, le jardinage, doit être interdite aux environs immédiats de la mare.

Les adeptes du jardinage se recrutent plus ou moins dans toutes les communautés pour des raisons diverses. Pour H.M, chef de la communauté sonraï, il a pratiqué cette activité pour diversifier ces sources de revenus :

Je suis aide-soignant, je cultive le petit mil. J'ai fait le jardinage pendant six ans. J'y gagnais beaucoup. Mais malheureusement, mon jardin a été saccagé par les éléphants. Depuis six ans, ces pachydermes viennent régulièrement ici. Il y a trois ans de cela, ils ont empêché toute activité de jardinage tout près à Wami et plus loin, à Darawal du côté de la main de Fatima.

Si certaines personnes pratiquent le jardinage à des fins économiques comme activités complémentaires, d'autres au contraire, sont poussées par une logique stratégique. Le discours de H.D., pasteurs peuls le prouve à suffisance. Il affirme : « Nous aussi, nous avons fait comme tout le monde, nous avons fait des enclos pour occuper les abords de la mare, mais ils servent de lieux de repos à nos troupeaux après leur abreuvement. ».

La question de l'accès aux ressources naturelles du bassin d'Agoufou avant la permanence de la mare

Comment la gestion et l'exploitation des ressources naturelles du bassin d'Agoufou ont-elles évolué, d'un état éphémère à un état de permanence ? Toutefois,

La production agricole et l'élevage se situent au cœur de l'utilisation des ressources naturelles au Sahel et en Afrique de l'ouest. Ces activités qui caractérisent essentiellement l'économie de la région sont donc tributaires des disponibilités en ressources naturelles que sont les sols, la biomasse et l'eau (I M Bikienga in J S Zoundi et al 2006 : 7).

Dans notre cas, les principales ressources naturelles qui font l'objet d'enjeux sont les pâturages, les terres agricoles et les ressources aquatiques de la mare. Ainsi, les principales activités, qui caractérisent l'économie locale, tournent, essentiellement, autour de l'élevage, de l'agriculture et dans une moindre mesure la pêche.

Les ressources pastorales

La zone d'Agoufou, étant un espace pastoral, est ouverte dans son ensemble à la pâture des animaux. Toutes les personnes enquêtées affirment que l'accès aux pâturages, aux puits et aux puisards creusés dans le lit de la mare est libre. Mais bien

que la totalité des éleveurs interrogés pense que l'accès aux ressources pastorales est libre, il est pourtant soumis à une réglementation locale, d'essence coutumière. Ainsi, tous les utilisateurs extérieurs autres que les riverains de la mare se doivent :

- d'attendre que ces derniers finissent d'abreuver leurs animaux ;
- de respecter les itinéraires pour l'accès aux ressources ;
- de camper les animaux loin des zones habitées ;
- d'éviter de traverser les hameaux ou villages avec les troupeaux ;
- d'éviter le contact entre troupeaux différents par crainte de propagation de maladies bovines ;
- de s'éloigner, à partir de 14 H, des zones d'habitation pour faire paître leurs animaux.

En outre, les Amakalkalan vont au-delà de ces mesures et interdisent totalement l'accès aux ressources de leur site à tout autre utilisateur, y compris les habitants du bassin.

En effet :

Quand ces derniers se sont installés, ils ont voulu asseoir leur commandement dans la zone. Ils ont campé là où nos animaux partaient paître et se nourrir des fruits des arbres. Ils chassaient nos troupeaux. Et quand l'eau de la mare a englouti les arbres, ils nous interdisent d'aller abreuver nos animaux. Avec eux, on est en bon terme, que lorsqu'on se soumet à leurs conditions », affirme en substance A. B. D., chef des Djelgobe. H.M., de renchérir : « les Imakalkalan sont le groupe communautaire au comportement le plus belliqueux. Ils interdisent aux transhumants de passer et d'exploiter les ressources de leur zone d'occupation. Ils arrivent qu'ils en battent quelques-uns ou leur retirent des bêtes, s'ils enfreignent aux règles.

L'on peut conclure, d'après ce qui ressort de ces discours, à des tentatives d'appropriation individuelle au profit d'un seul groupe communautaire des ressources naturelles qui tendent à exclure non seulement des autochtones mais aussi les allochtones.

Les groupes communautaires, Foulankriabe, Idarfane, et Djelgobe et les Keldjanchechi étaient jusqu'au début des années 1984, les principaux exploitants résidents des ressources naturelles du bassin en plus des pasteurs transhumants Dialloubé et Rimaïbé de la boucle du Niger du Mali et des pasteurs peuls du Burkina Faso et du Niger. A ceux-ci, s'est adjoint le groupe communautaire Amakalkalan II en 1984. Foulankriabe, Djelgobe et Amakalkalan se considèrent comme des éleveurs tandis que les Idarfane et les Keldjachechi se considèrent comme des cultivateurs. Ainsi donc, jusque vers la fin des années 1990, le bassin d'Agoufou était essentiellement fré-

quenté ou exploité par des pasteurs peuls de la boucle du Niger, du Burkina. Ces transhumants trouvaient sur place les différentes communautés peules et tamasheq, qui se sont sédentarisées de longue date, et qui pratiquaient le nomadisme comme mode principal d'exploitation des ressources pastorales et la culture du petit mil.

Les pasteurs installés depuis longtemps et qui pratiquent le nomadisme, exploitent les ressources du bassin pendant toute la saison sèche, c'est-à-dire, jusqu'au début des premières pluies. Selon Amadou A. B. D., chef des Djelgobé, les pasteurs nomades, qu'ils sont, restent pendant toute la période sèche

Mais, à l'hivernage, nous avons deux mouvements importants à l'intérieur du territoire : un mouvement sur Timbangou-Massa-Farkabangou-Tinalamdiata vers le sud. Vers le nord, notre territoire de nomadisme concerne Hannaka-Kagourou-Tingoudoufa-Inabaou. Ce nomadisme durait, normalement, entre 3 et 4 mois avant la permanence de la mare.

S. D., pasteur djelgodji de 52 ans, installé dans la zone, depuis plus de 24 ans, et venu du Burkina Faso, explique, lui aussi, comment le nomadisme se pratiquait :

les principaux groupes communautaires que sont nous-mêmes, les Djelgobe, ensuite, les Foulankriabe et les Idarfanes, utilisons les puits, les puisards et les pâturages du bassin d'Agoufou, pendant toute la saison sèche. Pendant l'hivernage, nous nous rendions à Tassalé qui se trouve à 20 kilomètres d'Agoufou pour exploiter les pâturages et les terres salées.

Ce nomadisme, se pratique, pour ainsi dire, dans un rayon de 55-60 km au nord et de 40 km au sud. Ce rayon ainsi défini, est fonction, toujours selon lui, des conditions climatiques. C'est lorsque celles-ci sont mauvaises (faiblesse des précipitations, grande sécheresse) que ce mouvement sud-nord est effectué dans ses extrêmes limites.

De ce point de vue, avant la permanence de la mare, les pasteurs nomades du bassin ne s'éloignaient pas trop loin de leur point d'attache. Les distances parcourues pour l'exploitation des pâturages (de part et d'autre de la mare d'Agoufou), varient selon que la saison est jugée bonne ou mauvaise. Dans tous les cas, elles ne dépassent pas un rayon de 60 km au nord et de 40 km au sud.

Pendant la saison sèche (septembre jusqu'en mai) ces pasteurs nomades restent à l'intérieur du bassin pour exploiter les pâturages, les résidus des champs, les points d'eau et les terres salées.

Les Pasteurs transhumants

A la question, « en plus de ces trois communautés (Foulane, Idarfane, et Djelgobé), qui d'autres venaient exploiter les ressources du bassin ? », le chef des Djelgobé répond : « transhumants burkinabé et de la zone inondée (Gourma). Ceux du BF

séjournent assez longtemps tandis que les autres (maliens) retournent chez eux à la décrue du fleuve Niger ».

De ce point de vue, Agoufou accueillait, traditionnellement, deux sortes de transhumants. Les premiers transhumants sont ceux du Mali et les seconds, ceux du Burkina Faso.

Les transhumants maliens sont : « des peuls Dialoube de Boni (du cercle de Mopti), les tamasheq, peuls et arabes de Daka Fifo, Sarayamoune et de bamabaraMaoudé ». Ces derniers exploitent, selon H. M., les ressources du bassin à partir de mai jusqu'au début des récoltes, c'est – à – dire, au mois de septembre. Quant au Dialoubé, ils sont présents à partir de décembre-janvier, jusqu'à mai-juin. Parmi les transhumants burkinabés, certains sont des Djelgobé qui viennent retrouver des parents, qui par fragmentation lignagère, se sont sédentarisés autour de la mare et d'autres des peuls de Nassoumbou dont deux ont été interviewés. Ces derniers fréquentent la mare à partir de janvier-décembre jusqu'à juin.

Les terres de culture

Les terres de cultures sont à proximité des habitations. Ainsi chaque communauté, en fonction de son lieu d'implantation dispose d'un espace sur lequel il mène ses activités. L'autorisation d'exploiter un espace en qualité de champ est demandée au chef de la communauté.

« Nous cultivons depuis toujours des champs à proximité de nos habitations. Nous décidons entre nous les terres qu'il faut mettre en valeurs », tels sont, les propos, que nous avons recueillis auprès de certains leaders communautaires, notamment ceux des Idarfanés et des Djelgobé. « Mais poursuit, l'un d'entre eux, nous interdisons formellement que les champs soient aux abords immédiats de la mare. »

L'accès aux ressources naturelles du bassin d'Agoufou en contexte de permanence de la mare

Au-delà des typologies classiques de conflits, opposant entre elles diverses catégories socioprofessionnelles, le contexte de la permanence de la mare d'Agoufou est à l'origine de conflits de type nouveau, mettant en présence deux collectivités territoriales revendiquant chacune une légitimité de gestion des ressources du bassin.

Une gestion des ressources naturelles caractérisée par un bicéphalisme institutionnel

Les ressources naturelles du bassin d'Agoufou se trouvent dispersées sur le territoire de plusieurs collectivités. Depuis que l'eau de la mare est devenue permanente, la gestion et l'exploitation des ressources naturelles se caractérisent par un bicépha-

lisme institutionnel défavorable à une gestion durable et efficace de celles-ci. En effet, les communes rurales de Hombori dans le cercle de Douentza et de Gossi dans le cercle de Gourma Rharous mettent, chacune, en avant leur légitimité quant à l'exploitation exclusive des ressources naturelles du bassin. Cela, malgré les dispositions des textes de lois de la décentralisation qui leur offrent la possibilité d'une gestion consensuelle desdites ressources. La loi n° 93-008 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales au Mali, modifiée par la loi N°96-056 du 16 octobre 1996, en son article 21, dispose :

les collectivités territoriales peuvent entreprendre des actions de coopération entre elles. Cette coopération peut se traduire par la création de syndicat regroupant deux ou plusieurs collectivités ou de toute autre structure appropriée de promotion et de coordination des actions de développement dans des domaines spécifiques sous le contrôle de l'Etat.

Ce bicéphalisme institutionnel dépeint négativement sur le climat social et l'exploitation des ressources naturelles à Agoufou puisque, ici, nous sommes en présence de groupes communautaires non homogènes (pasteurs tamasheq et peuls, agriculteurs sonraï) se réclamant les uns de Hombori, les autres de Gossi.

Une forte concentration sur les ressources pastorales liée à la permanence de la mare

Tableau n°2 : durée actuelle de fréquentation ou d'exploitation des ressources pastorales à Agoufou par les pasteurs résidents et non-résidents.

Catégorie de pasteurs	Période de fréquentation		Nombre de mois	Remarques
	Début	Fin		
Résidents nomades	Août	Mai-juin	10-11	Ce sont les pasteurs autochtones
Transhumants Burkinabé	Décembre-janvier	Mai	5 ou 6	Peul de Nassoumbou en période de mauvaise pluviométrie.
Transhumants dialloubé et du bourgou	Décembre-janvier	Mai-juin	6 ou 7	De Boni, Mopti, Korienzé, Konna et de Douentza
Transhumants peuls, arabes, tamasheq	Mai	septembre	5	De Daka Fifo, Sarayamoune, de Bambara Maoudé

Source : enquêtes Doro BA, 2014

Comme l'indique, le tableau ci-dessus, les pasteurs peuls et tamasheq que nous appelons « autochtones », restent plus longtemps dans le bassin d'Agoufou pour en exploiter les pâturages et l'eau de la mare, depuis que celle-ci est devenue permanente : les pasteurs résidents, dans leur majorité exploitent les ressources du bassin sur une période allant de 10 à 11 mois. Les propos recueillis auprès des pasteurs peuls confir-

ment cette réalité. M.D., un pasteur djelgodji affirme :

« avant, on faisait quatre à cinq mois hors du bassin. Mais aujourd'hui, avec la mare pérenne, nous faisons deux mois hors de notre point d'attache. Et s'il n'y avait pas beaucoup de champs aux alentours, certains parmi nous, allaient faire moins d'un mois hors du bassin ».

Un pasteur, foulankriabe, tient à peu près les mêmes propos : « la disponibilité de l'eau en toute saison dans la mare a beaucoup influé sur notre mobilité. Nous restons, 2 mois au plus, pendant l'hivernage, hors du bassin ».

Selon, O.D, membre, lui, aussi, du groupe foulankriabe, la permanence de la mare a contribué à fixer sur place plusieurs pasteurs : « certains pasteurs ne quittent plus la zone d'Agoufou », affirme-t-il.

A l'analyse de ces propos, nous pouvons affirmer que la mobilité des pasteurs résidant dans le bassin, a connu une réduction significative à cause de la permanence de la mare. Les conséquences d'une telle situation sont une forte concentration de leurs troupeaux dans la zone. Ce qui est de nature à occasionner des tensions entre les différents groupes communautaires résidents à Agoufou.

A cette situation, pour le moins problématique, viennent se greffer la fréquentation du bassin par les transhumants maliens, de plus en plus nombreux, et ceux du Burkina Faso et l'expansion de l'agriculture tout autour de la mare et sur les espaces pastoraux.

Les transhumants maliens viennent maintenant de Mopti, de Douentza, de Konna de Koriéné et s'ajoutent à ceux qui venaient traditionnellement. Les propos du chef de poste vétérinaire de Hombori traduisent mieux ce qu'est devenue la zone d'Agoufou : « De gîte d'étape, Agoufou est devenu, aujourd'hui, une zone de concentration de troupeaux... ».

La dynamique et les typologies de conflits

Les rapports interhumains, le fonctionnement des sociétés sont toujours traversés par les conflits. A propos des conflits, Kawélé Togola (2018) parle de dynamique des conflits.

La dynamique des conflits renvoie au contexte d'émergence des conflits, les enjeux qu'ils recouvrent, ainsi que les évolutions et les formes sous lesquelles ils se manifestent dans l'arène sociale et politique, comme à la conscience des acteurs (K Togola 2018 :36).

Les conflits liés à l'état éphémère de la mare

Dans le cas d'Agoufou, comment la dynamique des conflits s'illustre-t-elle dans les

faits? Quels en sont les acteurs ? En plus de la présence de la mare, objet d'une convoitise des pasteurs locaux et internationaux, Agoufou se caractérise, au plan social, par la cohabitation de plusieurs communautés aux cultures et aux modes d'exploitation des ressources naturelles différents. En cela, il est très souvent le théâtre de tensions ou de conflits latents ou manifestes. Avant l'état de permanence de la mare, les conflits, les plus importants, éclataient autour des points d'eau (puits, puisards), ou suite à la destruction de champs ou d'interdiction de zone aux autres utilisateurs. Ils opposaient les diverses catégories d'acteurs exploitant les ressources naturelles de la mare.

Les conflits entre groupes de pasteurs

Des cas de conflits ont été rapportés par certains enquêtés et concernent dans un premier temps, les éleveurs sédentaires eux-mêmes et en un second temps, entre eux et les éleveurs transhumants. Ainsi s'exprimait un peul Djelgodji :

Avant, chaque fois qu'il était question d'abreuver nos troupeaux, nous faisons nos puisards, et eux (les foulanes) "tombaient" sur nous pour utiliser nos puisards. Ils en résultaient des bagarres terribles. Mais quand, ils ont compris qu'on ne se lassait jamais faire, le respect et l'entente ont régné entre nous.

. C'est dire que les rapports entre les deux communautés d'éleveurs les plus importantes d'Agoufou et les plus anciennement installées, ont été fortement conflictuels avant de se normaliser. Les propos du chef de poste vétérinaires est aussi révélateurs de ces types de conflits qui opposent sédentaires eux-mêmes et sédentaires et transhumants :

chaque année, on rencontre beaucoup de problèmes liés à l'exploitation de la mare entre les sédentaires eux mêmes dont les troupeaux font des mouvements à l'intérieur de la commune. Vous savez, Agoufou est une gîte d'étape pour les troupeaux. Chaque année, les troupeaux y vont camper pour l'abreuvement et les pâturages jusqu'à la saison des pluies ; et à ce moment ils retournent au niveau de leur case de départ. Le problème entre les éleveurs-éleveurs sédentaires, c'est la calomnie. Car il y a des éleveurs très influents (assez de têtes de bétail), quand ils veulent venir exploiter les ressources naturelles à cause de la qualité des pâturages et pour l'abreuvement, les résidents, surtout, de couleur (tamasheq rouge), c'est eux qui s'y opposent, soi-disant qu'ils ont appris que leurs animaux sont malades. J'ai eu à gérer des cas de ce genre.

Par ailleurs, il y a des problèmes avec les transhumants. L'accès de la mare leur est souvent refusé, surtout à ceux du Burkina Faso. On va souvent jusqu'à leur demander de payer de l'argent pour accéder à la mare. Cela aussi est fréquent et a même découragé certains burkinabé à venir.

De ce point de vue l'accès aux ressources pastorales, libre en principe, fait en réalité l'objet d'un certain contrôle qui occasionne des conflits. Ces conflits opposent éleveurs et éleveurs. Ils éclatent à cause de la calomnie de paiement d'argent pour

accéder aux ressources et d'utilisation des puisards de tiers, comme le montre, le propos ci-dessus rapporté.

Les conflits entre agro-pasteurs et agro-éleveurs

Des conflits éclatent souvent lorsqu'un troupeau saccage des champs. Ils se règlent le plus généralement auprès des leaders communautaires à l'amiable. « Il arrive que les animaux du voisin saccagent nos champs. Comme il arrive aussi que nos animaux aussi causent des dégâts dans le champ du voisin, nous réglons ces problèmes entre nous », s'exprime A.C, un Keldjanchechi, vivant à Agoufou. Les principales difficultés évoquées par les populations quant à l'exploitation des ressources pastorales avant la permanence de la mare sont liées à l'accès aux points d'eau. A. A. M : « Je me levais à deux (2) heures du matin, pour surveiller nos puisards par crainte des autres pasteurs. »

Quant à Y. D., il met l'accent sur la charge de travail pour abreuver les troupeaux au puits ou puisard : « à cause de l'insuffisance d'eau, nous consacrons plus de temps à l'abreuvement des troupeaux : du milieu de la nuit, jusqu'au petit matin, nous puisons de l'eau pour abreuver les animaux ». De ce point de vue, l'accès à l'eau constituait l'enjeu principal à Agoufou, lorsque la mare était saisonnière. Tous les conflits importants éclataient autour de l'accès aux points d'eau que sont les puisards et puits creusés dans le lit asséché de la mare.

Les conflits liés à l'état de permanence de la mare

La permanence de la mare s'est révélée une source de conflits d'ordre territorial, de leadership, etc.

Le conflit territorial entre Hombori et Gossi

La présence de Hombori et Gossi à Agoufou met à jour les revendications territoriales qui opposent ces deux collectivités. Chaque collectivité territoriale avance des arguments qui participent des stratégies d'appropriation des ressources naturelles du bassin. En effet, toutes les tentatives pour fixer les limites entre les deux communes rurales ont échoué et le désaccord est total.

Les conflits traditionnels entre pasteurs et entre pasteurs et cultivateurs glissent vers une confrontation sociale et économique dans l'arène villageoise. L'enjeu fondamental étant l'appropriation de la mare d'Agoufou dans une zone où l'aridité du climat est cause d'incertitudes majeures.

« Hombori a deux problèmes : Dimamou et Agoufou », si, on arrive à régler ces deux problèmes, tout iramieux pour nous », affirme le Chef de village de Hombori.

En effet, à Dimamou comme à Agoufou, se pose un problème de limite territoriale. Les deux collectivités territoriales continuent de s'ignorer, chacune, agissant individuellement. Le Sous-préfet de Hombori déplore cet état de fait : « depuis que j'ai pris fonction à Hombori en 2013, aucune initiative d'intercommunalité n'a été prise par Gossi et Hombori par rapport à la gestion des ressources naturelles. » Ce conflit territorial se traduit, aussi, sur le terrain (à Agoufou), par une opposition entre groupes communautaires relevant de Hombori et de Gossi : principalement entre *tamasheq* et *sonraï*. C'est pourquoi, pendant la rébellion de 2012, les *sonraï* ont été chassés par les *Imakalkalan* qui ont assuré le contrôle de cette zone avant d'être, à leur tour, chassés par la coalition MUJAO-Ançardine-AQMI.

Le conflit de leadership entre *tamasheq* et *sonraï*

Tableau n° 3 : conflit de leadership entre *Tamasheq* et *Sonraï*

Chef Idarfane d' d'Intaïlalène	Zones dites sous responsabilité	Chef Sonraï du village d'Agoufou	Zones dites sous responsabilité
	Agoufou		Agoufou
	Timbadio		Timbadio
	Kimarou		Kimarou
	Bassassotane		Diaalif
	Diamo		Tinislafé
	Abalôle		Tesasal
	Sobango		Haoukara
	Takarkarate		Tinisâli
	Lewi		Tinkabila
	Haoukara		

Source : enquêtes Doro BA, 2014

Le tableau ci-dessus est, juste, donné à titre illustratif. Il indique que certains ha-meaux, localisés dans le bassin, telsqu'Agoufou, Timbadio, Kimarou et Haoukara sont dites sous responsabilité par les deux leaders communautaires.

Nous avons été confronté à cette situation dès les premiers jours de notre enquête de terrain. Lorsque nous avons voulu rencontrer les leaders communautaires de la zone chez le chef du village d'Agoufou, pour leur présenter l'objet de notre étude, ceux des Idarfane et Imakalkalan ne se sont pas présentés.

Ce conflit de leadership communautaire, entre *Tamasheq* et *sonraï*, dans l'arène villageoise, n'est qu'une autre traduction de l'opposition entre les deux collectivités (Gossi et Hombori). Cette situation crée une sorte de tensions permanentes entre les

communautés vivant dans le bassin.

Le conflit entre pasteurs résidents et pasteurs transhumants

La permanence de la mare a attiré plus de monde dans le bassin. De gîte d'étape, le bassin est devenu une zone de concentration : « L'eau sans pâturage, c'est aussi mauvais pour les animaux que pâturages sans eaux. Depuis qu'on a l'eau, nous sommes confrontés à la rareté des pâturages », affirme un pasteur peul.

Toutes les personnes interrogées sont unanimes sur ce point. Aussi, les pâturages deviennent l'enjeu principal pour les pasteurs résidents. Alors des mesures sont prises pour consolider leur accès aux pâturages au détriment des transhumants étrangers qu'ils soient maliens ou burkinabé. Les pasteurs résidents mettent en avant leurs droits d'usage prioritaire des ressources et tentent de limiter de plus en plus le séjour des transhumants maliens de la boucle du Niger et du Burkina Faso et du Niger. Certains vont jusqu'à fixer des taxes en toute illégalité à ces derniers ou ont recours à la violence pour les dissuader de venir. Cela débouche forcément sur des conflits parfois violents.

Le conflit entre pasteurs et agriculteurs/Jardiniers

A cause des champs de riz et des jardins aux alentours immédiats de la mare, ces conflits deviennent plus fréquents et se règlent par le paiement des dégâts causés aux champs ou aux jardins.

Le conflit entre pêcheurs

Nous distinguons deux catégories de pêcheurs. Les pêcheurs relevant de la commune rurale de Hombori, qui ont un contrat de pêche avec l'association ayant procédé à l'empoisonnement de la mare, et ceux de Gossi n'ayant aucune concession auprès de cette association. L'antagonisme entre ces deux catégories de pêcheurs n'est en réalité qu'une des manifestations du conflit entre Gossi et Hombori dans l'appropriation de la mare d'Agoufou. La conséquence immédiate de cette situation est le refus des pêcheurs d'Agoufou d'honorer les termes du contrat de pêche, qui les lie à l'association responsable de l'empoisonnement de la mare.

Conclusion

Dans un contexte de rareté, il est pour le moins rationnel que l'accès à des ressources faisant l'objet d'une convoitise, à la fois nationale et internationale, obéisse à des normes. Toutefois, une certaine préséance, fondée sur une logique de l'entre soi et empreinte de défense d'intérêt partisan, semble prévaloir. Dans le cas de la mare d'Agoufou, cette préséance se traduit par les privilèges qu'accordent les règles d'ac-

cès et d'exploitation de l'eau par les riverains de la mare d'Agoufou, en l'occurrence les pasteurs résidents. Tel est le cas par exemple dans l'ordre de passage des animaux pour l'eau du puits ou des puisards selon lequel, ce sont les bétails des pasteurs résidents qui s'abreuvent les premiers.

Au constat, les règles encadrant l'accès et l'exploitation des diverses ressources naturelles liées à l'état de non permanence et de permanence de la mare, se révèlent plus favorables aux pasteurs résidents, posés en autochtones ou propriétaires de la mare, qu'aux pasteurs transhumants. Il importe de rappeler que tous les pasteurs résidents ne sont pas logés à la même enseigne. Leur rapport à l'histoire locale, qui détermine leur position face aux instances de prise de décision à Agoufou, leur vaut aussi une discrimination positive ou négative. Dans les faits, les bétails de certaines communautés locales sont prioritaires par rapport ceux d'autres.

De manière générale, les règles d'accès et d'exploitation des diverses ressources de la mare d'Agoufou intègrent les logiques sociales, qui sont d'essence exclusive. Cette exclusion n'est pas subie que par les seuls pasteurs transhumants, mais aussi les résidents. Cette différence de traitement a souvent constitué un motif de tension, voire de conflits d'une part, entre différentes communautés nationales qui cohabitent à Agoufou, et d'autre part, entre ces communautés et les pasteurs transhumants, à l'instar des nigériens et des burkinabé à la recherche de ressources en eaux et d'espaces de pâturage pour leurs animaux. Toutefois, comme elle, d'autres facteurs de conflits ont été identifiés. Ils vont des interdictions ponctuelles frappant les pasteurs transhumants aux dégâts causés par les troupeaux dans les champs, en passant par les tentatives de sollicitation de versement de pot de vin en vue d'un accès privilégié de son bétail à la mare

Il est apparu que les typologies de conflits, qui éclatent entre ces diverses communautés, sont fonction de l'état de la mare. Certains types de conflits sont cependant communs aux deux états de la mare. Plus généralement, les conflits antérieurs à l'état de permanence de la mare étaient essentiellement des conflits entre groupes de pasteurs, des conflits entre agro-pasteurs et agro-éleveurs.

L'état de permanence de la mare, remontant aux années 1990, se caractérise par des conflits territoriaux (Hombori et Gossi se disputant désormais Agoufou), ou de leadership (impliquant Tamasheq et sonraï) ou des conflits inter professionnels (opposant pasteurs résidents et pasteurs transhumants, ou pasteurs et agriculteurs/Jardi-niers, ou pêcheurs entre eux).

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Bikienga Issa Martin (2006). Problématique de la gestion durable des ressources naturelles et du développement agricole en Afrique de l'Ouest in Zoundi Jean Sibiri et al. (ed.). Intégration agriculture-élevage : alternative pour une gestion durable des ressources et une amélioration de l'économie familiale en Afrique de l'Ouest et du Centre. Ouagadougou : INERA, Nairobi : ILRI, Dakar : CORAF/WECARD.

Brooks Nick (2006). Changement climatique, sécheresse et pastoralisme au Sahel, note de discussion pour l'Initiative Mondiale sur le Pastoralisme Durable

Desplagnes Louis (1907). Le plateau central nigérien : une mission archéologique et ethnographique au Soudan français.

Gallais Jean et Marie Jérôme (1975). Petits nomades, in Gallais Jean. Pasteurs et Paysans du Gourma, la condition sahélienne, mémoires du centre d'études de géographie tropicale du Centre Nationale de Recherche Scientifique (CNRS).

Gallais Jean. (1975). Pasteurs et Paysans du Gourma, la condition sahélienne, mémoires du centre d'études de géographie tropicale du Centre Nationale de Recherche Scientifique (CNRS).

Grémont Charles et al (2004). Les liens sociaux au Nord-Mali. Entre fleuve et dunes. Récits et témoignages. » IRAM- KARTHALA. Presse de la Nouvelle Imprimerie Laballery.

Le Roy Etienne (1991). Introduction générale, in Le Bris Emile et al. L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière. Paris Karthala.

Le Roy Etienne (1998). De l'appropriation à la patrimonialité. Une brève introduction à la terminologie foncière », in Lavigne Delville Philippe. Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale. Réconcilier pratiques et légitimités. Karthala/Coopération française, Paris.

Marie Jérôme (1975). Les foulankriabe du Hombori, in Gallais Jean. Pasteurs et Paysans du Gourma, la condition sahélienne, mémoires du centre d'études de géographie tropicale du Centre Nationale de Recherche Scientifique (CNRS).

Mathieu Paul (1995). Le foncier et la gestion des ressources naturelles, in Laurent Pierre-Joseph et Mathieu Paul, (eds.), Action local, enjeux fonciers et gestion de l'environnement au sahel : Cahier du Cidep n°27.

Quivy Raymond et Campenhoudt Luc Van (2006). Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod.

Thébaud Brigitte et Batterbury Simon. (2001) in Brooks Nick. Changement climatique, sécheresse et pastoralisme au Sahel, note de discussion pour l'Initiative Mondiale sur le Pastoralisme Durable.

Togola Kawélé (2017). Décentralisation et changement social au Mali ; Enjeux et logiques d'appropriations locales, Cas des communes rurales de N'Golobougou, Kilibougou et N'Garadougou, dans le cercle de Dioïla. Paris, L'Harmattan.

Togola Kawélé (2018). La dynamique des conflits sociaux, éléments d'analyse et paradigme d'une gestion par le bas, in Recherches africaines N°18-19 janvier 2018, revue semestrielle de l'ULSHB, PP-35-45.

Amadou Zan TRAORE et Nassoum Yacine TRAORE, doctorants à l'Institut de Pédagogie Universitaire (I.P.U.) Bamako-Mali. Email : alzatt@gmail.com Tel : 76 80 40 86 - 74 44 60 60